



HAL
open science

Reconstruire l'origine chez les descendants d'immigrés voltaïques naturalisés Ivoiriens à Bouaflé

Barnabé Cossi Houedin

► **To cite this version:**

Barnabé Cossi Houedin. Reconstruire l'origine chez les descendants d'immigrés voltaïques naturalisés Ivoiriens à Bouaflé. *International Journal of Scientific Research and Management*, 2021, Volume 09 Issue 03, pp.SH-2021-555-567. ird-03747754

HAL Id: ird-03747754

<https://hal.ird.fr/ird-03747754>

Submitted on 8 Aug 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Reconstruire l'origine chez les descendants d'immigrés voltaïques naturalisés Ivoiriens à Bouaflé

Barnabé Cossi Houédin

Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan/ Côte d'Ivoire

Institut d'Ethno-Sociologie (IES)

houedin@yahoo.fr

Résumé

Cet article a pour objectif d'examiner les stratégies de reconstruction de l'origine « Mossi » chez les descendants d'immigrés naturalisés à Bouaflé. Les données qualitatives obtenues résultent d'un ensemble d'entretiens individuels et collectifs. Au terme de l'étude, il ressort que les processus de reconstruction de l'origine apparaissent comme des pratiques visant d'une part à échapper au contrôle ethnique induit par l'antériorité sur cet espace d'accueil et d'autre part à renforcer les quêtes d'autonomie orchestrées à travers la revendication du statut d'autochtone. Ces pratiques sont menées de façon concomitante et implicitement suivant des unités d'actions entre les villages de naturalisés. Elles cachent d'ailleurs des mécanismes dont l'objectif est de mettre en valeur l'identité de ces derniers parmi les groupes autochtones de la localité. Ce qui passe essentiellement par les ressources symboliques et économiques telles que la légitimation de « l'électorat Mossi », le renforcement des expressions de la citoyenneté allant dans le sens de l'autonomie des villages de naturalisés et l'appropriation de terres.

Mots clés : Autochtone, Bouaflé, Immigrés, Naturalisés.

Reconstructing the origin among the descendants of naturalized voltaic immigrants Ivorians in Bouaflé

Abstract

This article aims to examine the strategies of reconstruction of the "Mossi" origin among the descendants of naturalized immigrants in Bouaflé. The qualitative data obtained are the result of a series of individual and collective interviews. At the end of the study, it appears that the processes of reconstruction of origin appear as practices aimed on the one hand to escape the ethnic control induced by the anteriority on this reception area and on the other hand to strengthen the quests for autonomy orchestrated through the claim of native status. These practices are carried out concurrently and implicitly following units of action between naturalized villages. They also hide mechanisms aimed at enhancing the identity of native groups among the local native groups. This essentially involves symbolic and economic resources such as the legitimization of the "Mossi electorate", the strengthening of expressions of citizenship in the direction of the autonomy of naturalized villages and the appropriation of land.

Keywords: Native, Bouaflé, Immigrants, Naturalized.

Introduction

« Tu sais qui je suis? Si l'Ivoirien Te dit: " Tu sais qui je suis? ", Il veut te dire qu'il est Ivoirien que toi...Je connaissais un monsieur, Il était Ivoirien, Vers la fin, il est devenu Ghanéen, Y'avait un autre aussi, Il était Ivoirien, Et puis, après, il est devenu Mossi, Même le chef du village, Les gens ont commencé à dire qu'il n'est pas Ivoirien aussi ...» Yodé et Siro, 1999

Cet extrait de chanson de la musique populaire dite « Zouglo » qui a déferlé la chronique en Côte d'Ivoire est un exemple de récits visant à mettre en exergue les controverses, débats et luttes autour de l'autochtonie depuis la décennie 1990 (Babo, 2013). Cette question de l'autochtonie, d'ailleurs rattachée à celle de l'identité nationale passe aussi par la révision du

pacte de l'intégration de l'immigré (Babo, 2010). C'est dans un tel contexte qu'en 1995, des premiers venus Voltaïques ainsi que leurs descendants dans les localités¹ de Bouaflé et de Zuénoula (villes du Centre-ouest de la Côte d'Ivoire) ont vu leur statut évolué² (Ibo, 2012 ; Houédin et Otcho, 2020).

Au plan national, il est à noter que cette voie d'intégration par la naturalisation collective, en tant que choix politique, vient se loger dans un contexte de transitions sociales dominées par les idées de nationalisme et de discriminations vis-à-vis de l'immigré (Babo, 2012). Dans cet imaginaire changeant où les conflits communautaires se multiplient, les protocoles informels de ladite intégration se désintègrent aussi au profit de nouvelles normes basées sur la différenciation et la « ségrégation »³ sociale (Dembélé, 2009 ; Houédin, 2014;2020). Influencée par les évolutions socio-normatives précitées, l'identité ivoirienne des Voltaïques naturalisés à Bouaflé est confrontée à une multiplicité de barrières ethniques (Houédin et Otcho, 2020). Ces dernières sont essentiellement calquées sur le modèle de l'ethnisation de la nationalité et demeurent de ce fait brandies par la catégorie des naturalisés comme étant à l'encontre de la valorisation de leur statut « d'autochtones Mossi »⁴ dans la localité.

Pour preuve, ils considèrent les monuments⁵ édiflés à l'honneur des deux groupes ethniques (Gouro et Yohwrè)⁶ dans la ville de Bouaflé comme les deux principaux éléments constitutifs de l'identité de la ville. Ce sont aussi les symboles pour l'assimiler et l'enfermer dans les traits typiques à ces groupes en la protégeant de toutes références extérieures. Au besoin, cette même tendance à contrôler les frontières d'inclusion dans la ville se révèle sous la forme

¹ Parler de la localité de Bouaflé, c'est faire allusion aux villages de la Sous-Préfecture et de la commune en question. L'usage de cette dénomination est stratégique et fonction de la façon dont les « villages de colonisation » étudiés sont repartis sur les deux entités géographiques susmentionnées. Au plan de l'intégration nationale, ladite localité serait une référence en Côte d'Ivoire du fait de la cohabitation des quatre (4) groupes qui y sont perçus comme les autochtones. L'importance de cet espace multiethnique est mise en évidence dans cette étude en termes d'affirmation, de domination, de légitimation de pouvoir et de revendication d'autochtonie.

² Avec le décret n°95-809 du 26 Septembre 1995 portant naturalisation des Burkinabè résidant dans les localités de Garango, Koudougou, Koupela et Tenkodogo dans le département de Bouaflé d'une part, et les localités de Kaya, Koudougou, Ouagadougou dans le département de Zuenoula d'autre part, bon nombre de ressortissants du Burkina et leurs descendants sédentarisés dans lesdits villages sont devenus Ivoiriens

³ La ségrégation est ici perçue à un stade primaire. Le concept a un sens descriptif orienté vers les faits de différenciation, d'inégalité, de distinction ou de fracture entre groupes (lire Oberti et Preteceille, 2016a, b),

⁴ Dans cette étude, cette appellation est privilégiée pour désigner les bénéficiaires de la naturalisation collective en mémoire du royaume Mossi. D'après les travaux scientifiques sur le peuple en question, c'est entre XIe ou au XIIe siècle que les premiers royaumes mossi se sont constitués. Il y avait le royaume du Gourma, de Mamproui, de Dagomba, celui du Yatenga et de Ouagadougou. Le Royaume Mossi regroupait alors les groupes tels que les Bissa, Nyonyonsé, Gourounsi, Kibsi, Kouroumba Maransé et Mossé. Conformément à l'identité ethnique des localités de Koupéla, Koudougou, Tengodogo, Garango et Koudougou dans l'origine voltaïque (lire Izard, 1970 ; Faure-Osei,2002), les villages de colonisation créés et baptisés de ces mêmes appellations à Bouaflé sont respectivement occupés par des catégories d'acteurs dits Mossi pour les deux premiers, Gourounsi, Bissa pour les autres restant.

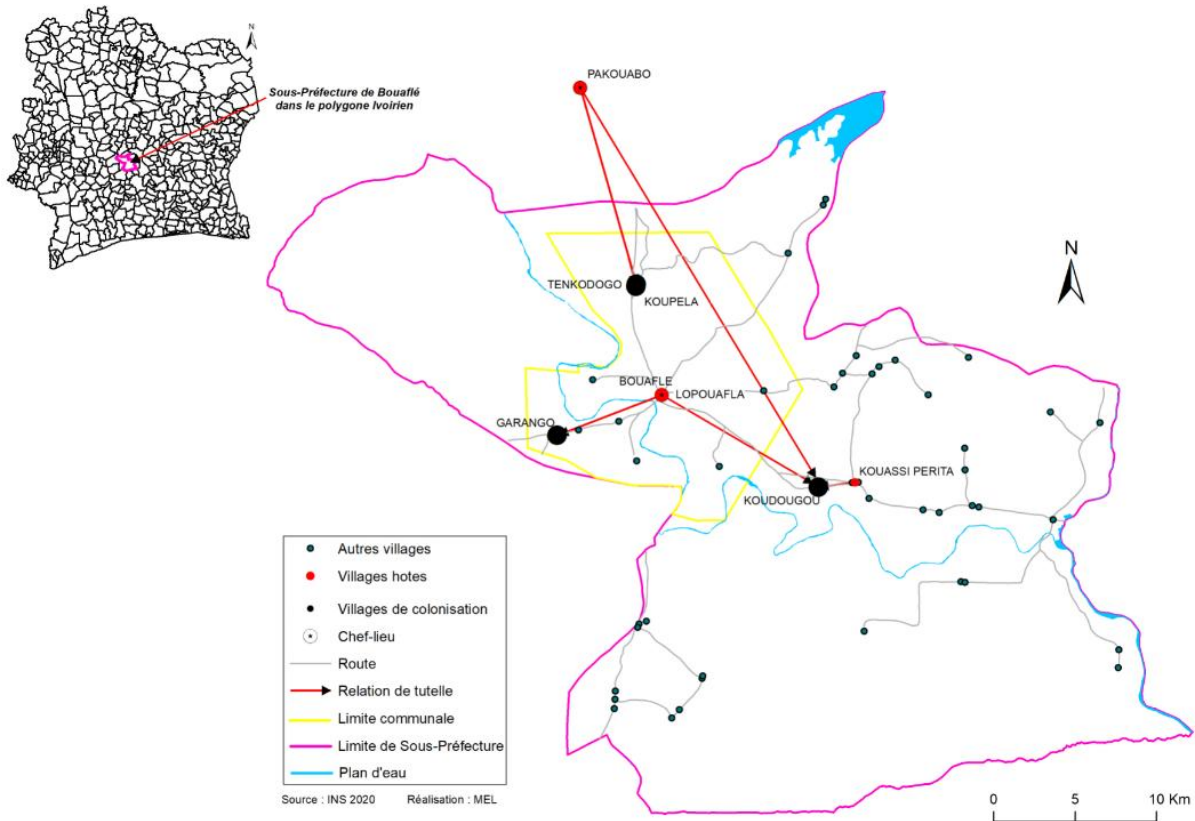
⁵ Si le premier monument est appelé « Zaouli » a été érigé en hommage au groupe ethnique Gouro, le second appelé « Orpailleur » est dédié au groupe ethnique Yohwrè

⁶ Ces groupes sont localement présentés comme les premiers occupants de la ville. Ils y revendiquent l'autochtonie à partir du principe de l'antériorité (Lire Otcho et Adou, 2017).

de protestations contre l'érection des villages de naturalisés en commune rurale. En effet, à l'origine perçus comme des « villages de colonisation », les villages occupés par les immigrants voltaïques que sont Koupela, Tengodogo, Garango et Koudougou n'ont cessé d'évoluer en statut (Houédin et Otcho,2020).

Rappelant de ce fait les aspirations au changement auxquelles les descendants de naturalisés ont été invités, il faut dire que sous le régime du Président Laurent Gbagbo (2000-2010), avec le décret n° 2005-314 du 6 octobre 2005, ils ont été regroupés sous une seule dénomination communale appelée Koudougou 1, 2,3. Celle-ci faisait partie des 1126 communes créées lors de la crise militaro-politique qui a éclaté en Côte d'Ivoire entre 2001 et 2010. Mais avant même que cette commune rurale ne soit fonctionnelle, sous le régime du Président Alassane Ouattara, un décret a été pris en Mars 2012 pour abroger celui du 06 Octobre 2005 (AIP, 2012 ; Boneton, 2012 ; Dje, 2012). A l'image de Koudougou 1, 2,3, les villages concernés ont été réinscrits dans les périmètres communaux initiaux. Dans la localité de Bouaflé, cette annulation aurait été motivée par les autochtones Yohwrè afin de ne pas, semble-t-il, inverser l'ordre de la dépendance tutélaire¹ établie depuis la création de ces « villages de colonisation » en 1933 (voir carte ci-dessous).

¹A la création de ces villages de colonisation, les premiers venus occupant l'espace social appelé Koudougou auraient eu pour tuteurs les Yohwrè de Kouassi-Périta. Leur installation serait également réclamée par les Ayaou de Kpakpabo et les Gouro de Lopouafla. Ceux installés à Garango auraient pour leur part été confiés par le colon aux Gouro de Lopouafla et enfin, en ce qui concerne ceux de Koupela et de Tenkodogo, ils seraient pour leur part confiés aux Ayaou de Kpakpabo.



Carte : Représentation de la tutelle entre les villages de « colonisation ou de naturalisés » et les villages hôtes dans la localité de Bouaflé

A côté de cette approche socio-ethnique de l'intégration des descendants de naturalisés à Bouaflé, il y a également celle relevant à la fois des faits socio-politique et économique. En cela, d'abord, l'intérêt porté à leur participation politique devient l'un des moindres critères par lequel les tendances à la « ségrégation » vis-à-vis de cette catégorie sociale sont illustrées. Ainsi, prenant appui sur l'opinion selon laquelle la participation politique en question s'imposerait¹ progressivement aux « premiers autochtones »² en fonction de son poids dans la commune, son attractivité coïncide de plus en plus avec l'extension des villages que sont Koudougou, Garango, Koupela et Tengodogo. En lien donc avec la pression démographique venant de ces villages de naturalisés, derrière les conflits ethniques et fonciers (AIP, 2020, Houédin et Tagro, 2020 ; Kouassi, 2020), se profileraient ensuite des oppositions d'intérêts économiques entre les acteurs naturalisés des villages susmentionnés et ceux des villages tuteurs.

¹ Cette imposition se construirait en invoquant les raisons d'appartenance et de renouvellement des identifiants et des référents locaux

² Il s'agit de groupes ethniques en Côte d'Ivoire connus sous les désignations de Gouro, Yohwrè et Ayaou. Leur appartenance à l'espace de Bouaflé est historiquement soutenue soit par des mythes fondateurs, soit encore par des référents nationaux institués depuis l'indépendance en 1960.

Dans cet esprit, les contestations formulées contre la consolidation de « l'électorat mossi », la remise en cause des formes d'extension de villages ou d'accaparement de terres ont donné sens à des tendances d'exclusion, de repli sur soi et de rejet. Appréciées sous l'angle des barrières ethniques, les multiples dénonciations dont la pression démographique des naturalisés fait l'objet sont également présentées chez ces derniers comme un fait de déclassement et de déchéance sociale (MENJ, 2019). Voulant ainsi échapper aux barrières ethniques citées plus haut et dans le but de pallier les risques de déclassement de l'autochtonie, du repli de la catégorie des naturalisés sur elle-même, les descendants d'immigrés naturalisés s'activent à transformer ces exigences locales liées à la naturalisation collective en autant de normes visant à faire « bon usage » de leur repositionnement au statut d'autochtone (Gruenais, 1985).

La première de ces exigences est formulée et encouragée par un acteur politique¹ de premier plan. Relayée dans l'imaginaire des descendants de naturalisés, cette exigence se décline sous la forme d'appels² à valoriser des droits égaux et à rehausser « l'identité Mossi » à Bouaflé. A ce niveau par exemple, les premiers venus voltaïques qui sont aussi les premiers bénéficiaires des actes de naturalisation³ sont présentés comme les ancêtres du renouvellement de l'appartenance géographique. A Garango, le conflit⁴ qui oppose la lignée⁵ des « Bamara » et des « Yoda » autour de la chefferie est aussi illustratif de ce type de renouvellement. Ces démarches suscitées pour la réinvention des normes liées à la

¹ En 2013, lors d'une visite à Koupéla, Tenkodogo avec le Haut-commissariat des Réfugiés (HCR), le Ministre Gnénéma Mamadou Coulibaly, Ministre de la justice d'alors du régime Ouattara tentait d'exhorter les naturalisés à un engagement actif dans le développement de la localité en leur disant : *« une fois que la nationalité est acquise, rien ne permettra de dénier les droits subséquents de l'acte de naturalisation pour la plupart d'entre vous, cela relève de 1995. Depuis cette date, vous avez tous les droits et vous êtes en droit de réclamer tous vos droits. Alors ne reculez jamais et faites en sorte que tout le monde respecte votre engagement à être Ivoiriens (...) Je voudrais dire ici que la Côte d'Ivoire s'engage à faire en sorte que tous les droits des citoyens ivoiriens soient respectés »*. Diallo (2013 :2)

² Ces appels sont entre autres celui i) de ne plus s'identifier ni aux villages, ni au pays de l'origine ethnique mais d'épouser les caractéristiques identitaires de l'espace d'accueil dont ils doivent faire siens ; ii) de réinventer l'origine « Mossi », de l'investir et la valoriser parmi les autres groupes autochtones dont l'origine ethnique est reconnue depuis l'indépendance en 1960 à l'intérieur des frontières nationales ; iii) de mettre en relief la rupture avec l'origine voltaïque par des faits concrets.

³ A ce niveau, Diallo (2013) souligne également qu'avant la naturalisation collective de 1995, il ya eu une première en 1976 connu sous le décret n° 76-864 du 18 décembre au profit de la famille Ouelgo Youaoga Gabriel, ses épouses et 19 enfants. Il ya eu également d'autres demandes de naturalisation individuelles en 1985.

⁴ Les récits locaux concernant l'accès à la chefferie renseignent qu'au pays d'origine, ce sont les Bamara qui sont admis à être chef. Cette coutume fut respectée à un moment donné avec les tous premiers chefs de village. Ils étaient issus du rang des « Bamara ». A la mort du troisième chef du nom de Daga Bambara en 1985, les « Yoda » se seraient accaparés du pouvoir et depuis lors, refusent de le rendre aux ayants droits désignés par la coutume. Ils justifieraient cette « imposture » par le fait qu'ils ne sont plus au Burkina Faso et que les règles générées par la tradition voltaïques ne seraient plus une obligation dans l'affirmation de droits à la chefferie

⁵ Allusion est faite aux « grandes » familles dont les noms ont été enregistrés dans l'occupation initiale des villages de colonisations... Parmi elles, figurent celle des « Yoda » et des « Bamara ». (Lire Mlan et al, 2019).

revendication d'une « autochtonie Mossi » restent similaires à Koudougou où, l'actuelle chefferie n'a plus reconduit les conceptions de la coutume¹ voltaïque.

De tels constats sont notamment dévoilés, dans un contexte périurbain où la commune de Bouaflé est singulièrement confrontée à une recomposition des relations entre les factions autochtones en son sein. Elle offre pour ainsi dire un espace social dans lequel pour les descendants d'immigrés naturalisés, les alertes liées à l'intégration par les référents ethniques et la défense d'intérêts de nature similaires ont l'air d'être dénoncées au profit d'appels à s'identifier à des symboles communs. Il en est de même des luttes² implicites contre les formes de domination ethnique. Au demeurant, la qualité de l'intégration urbaine, à travers la reconnaissance de droits aux naturalisés, la reconstruction de supports d'identification collective, les productions de nouveaux sens liées aux villages dits « de colonisation » sont soumis à l'épreuve des paliers de la transformation urbaine locale (Morelli, 2012).

Ainsi, en dépit de la multiplicité des barrières ethniques et des faits de déclassement dont l'objectif est de fragiliser les revendications liées au statut d'autochtone chez les descendants de naturalisés, ces derniers activent des exigences qui accompagneraient le décret de naturalisation collective comme norme de reconstruction de leur origine à Bouaflé. De ce problème, découle la question de recherche suivante : quelles sont les stratégies de reconstruction de l'origine chez ces descendants d'immigrés voltaïques naturalisés Ivoirien à Bouaflé ? L'objectif de cette étude est d'examiner les stratégies de reconstruction de l'origine « Mossi » chez les descendants d'immigrés voltaïques naturalisés à Bouaflé.

Pour rappel, l'idée de revendication de « l'autochtonie Mossi » à Bouaflé résulte d'un processus ancien. Du point de vue historique, elle s'inscrit dans des politiques publiques ancrées des formes de reconstruction de l'origine. Sous ce rapport, en 1932, l'administration coloniale, en décidant par une réforme³ territoriale d'associer les colonies de Côte d'Ivoire et celle d'une partie de la Haute Volta, jetait ainsi les bases d'un mouvement de substitution de l'origine ethnique à l'origine sociale. Dans cet élan d'intégration dans les colonies A.O.F, le principe d'uniformisation de territoire est présenté comme la base d'une nouvelle expression

¹ A la mort des précédents chefs qui ont aussi bénéficié de la naturalisation collective, le dernier en date est remplacé par son fils. Sa mère serait Yohwrè. Il est à la fois identifié comme chef autochtone « Mossi » et Yohwrè.

² Ces luttes portent sur les revendications de terre et de droits dans la ville

³En 1932, le ministre des colonies de l'A.O.F., A. Sarraut, abroge les dispositions antérieures, en supprimant la Haute-Volta et en rattachant ses territoires à la Côte d'Ivoire, au Soudan et au Niger du Gouverneur Général de l'A.O.F. Ce Ministre proposait que la colonie de la Haute Volta fut supprimée et son territoire repartit entre les trois colonies françaises du Soudan, de la Côte d'Ivoire et du Niger. Ce qui fut attesté par le décret du 5 Septembre de la même date (lire Maharaux, 1997)

de l'origine dont les usages doivent privilégier l'identification à un espace commun. Pour ce faire, au nom du développement de la colonie commune réorganisée et de la primauté des intérêts économiques du colon, les manœuvres agricoles recrutés dans la partie de la colonie de la Haute-Volta et installés en Côte d'Ivoire virent leur appartenance modifiée (Maharoux, 1997).

Par la suite, depuis l'indépendance politique en 1960 jusqu'en 1995, sous le coup d'une politique panafricaniste, l'origine sociale est restée le soubassement de légitimation d'une identité d'immigré « Mossi » dans la localité de Bouaflé. Celle-ci, avec ses fondements informellement formatés pour donner sens à l'intégration africaine, activait la diversification ethnique comme le principe de la conservation des communautés spatiales et/ou ethniques héritées de la colonisation. Cette deuxième forme de politique publique en matière de reconstruction de l'origine a été promue comme solution politique innovante. L'origine sociale y a été mise en évidence par un travail d'effacement de l'ethnie et d'attribution de droits symboliques aux immigrés (Houéidin, 2015). En tant que moyen de réorganisation d'un système d'intégration qui met l'accent sur la formation d'une catégorie d'immigrés productifs, les perspectives de solidarité qu'il offrait étaient alors perçues comme un acte politique, une mesure de protection qui n'était pas en contradiction avec les appels au développement national.

Enfin, 1995 à 2020, la reconstruction de l'origine sociale à Bouaflé a été inscrite dans une sphère partagée entre les volontés d'une reconnaissance institutionnelle pour lesdits descendants immigrés voltaïques et des logiques de revendication identitaire. En effet, avec la naturalisation collective de 1995, le renouvellement des générations pour les descendants d'immigrés renvoie à une multiplicité de symboles. Elle évolue progressivement en faisant resurgir le spectre d'une forme d'intégration calquée sur le modèle de la « ségrégation sociale ». Au-delà des tentatives de valorisation de l'origine sociale dite reconstituée, la norme ethnique est activée depuis cette période comme une barrière permettant de fragiliser les fondements de la reconstitution de l'origine chez les descendants de voltaïques naturalisés Ivoirien (Houéidin et Otcho, 2020).

Ces points repères historiques sur les politiques de reconstruction de l'origine « Mossi » à Bouaflé vont de pair avec les processus de repositionnement du statut chez cette catégorie d'immigrés. Lesdits points cachent parfois des luttes implicites de visibilité (Ibo, 2012). De plus, tout en demeurant complémentaires, leurs caractéristiques allant dans le sens de la reconstruction de l'origine sont structurées par d'importantes pratiques ethniques. Qu'elles

soient réglementaires ou informelles, le maintien ou le contournement de ces pratiques ethniques débouche sur des formes de rivalités, contribue à pérenniser ou activer des logiques de résistance à un nouvel ordre social. En arrière-plan de ces interactions, sont invoquées les quêtes d'honneur, de prestige, l'affirmation de droits comme soubassement de la tendance à une origine¹ renouvelée.

Méthodologie

Le terrain d'enquête est la localité de Bouaflé. L'étude s'inscrivant dans une approche qualitative s'appuie sur une série d'entretiens individuels et collectifs réalisée en Février 2016 et Avril 2017 (Leclerc et al, 2011; Baribeau et Royer, 2012). Les entretiens en question se sont déroulés non seulement dans les quatre (4) « villages de colonisation » cités plus haut mais aussi, dans la ville de Bouaflé. En lieu et place des entretiens individuels initialement prévus, dix (10) ont été réalisés sur le modèle du focus group (Droh et Lognon, 2012). Ces derniers sont spécifiquement constitués de notables desdits villages, de ceux des autres communautés ethniques locales ainsi que de personnes ressources occupant le statut « d'anciens » au sein des collectivités rencontrées. Ces acteurs sont donc répartis comme suit : notabilité Koupéla (10), Garango (10), Koudougou (9), Tengodogo (6), Ayaou (7), Gouro (5), Yohwrè (4).

Quant aux entretiens individuels semi-dirigés, ils se sont tenus avec les élus locaux, les responsables et agents de services publics (Mairie, ANADER², ministère de l'urbanisme). Les différents entretiens ont tourné autour des thématiques suivantes : l'histoire de l'installation des immigrants voltaïques à Bouaflé, la participation à la vie de la localité après la naturalisation collective, les difficultés rencontrées dans la mise en valeur de la naturalisation collective. Les données issues des entretiens de groupes ont été confrontées à celles des entretiens individuels afin de faire ressortir non seulement les éléments socio-anthropologiques par lesquels l'appartenance géographique est redéfinie mais aussi les

¹ Le concept d'origine est pris dans les multiples sens que lui donne Carde (2011), Rudder (1998), (Belaidi et al, 2016). En passant du simple statut à l'identité, il est permis non seulement de nommer, classer ou encore de positionner les individus dans des rapports sociaux hiérarchisés mais aussi, de favoriser les pratiques d'étiquetage, de fixation, d'être un vecteur de stigmatisation comme aussi source de discriminations. En tant qu'objet socio-anthropologique, il peut être extrait du registre essentialiste et être adapté aux particularités politique et juridique, à des pratiques identitaires visant la transformation d'institution, la reconstitution de parenté et d'alliances. Dans cette étude, l'origine sociale et l'origine ethnique sont dans un premier cas géographiquement distinct. La reconstruction de l'origine chez les autochtones « Mossi » de Bouaflé est le processus par lequel un travail de requalification des villages occupés par ces derniers est orchestré de toutes pièces, une opération de transformation d'une offre politique d'inclusion sociale en une affirmation socio-anthropologique de la citoyenneté urbaine. A ce niveau, l'origine ethnique se définit par substitution à l'origine sociale afin de mettre en exergue les volontés d'enracinement, les luttes d'identification à l'espace et d'appropriation de terres. C'est une fabrique historique dont les paramètres consistent à inclure du point de vue sociale et institutionnel, une minorité ethnique issue de l'immigration dans les caractéristiques générales de l'autochtonie au plan national

² Agence Nationale d'Appui au Développement Rural

pratiques adoptées par les descendants de naturalisés comme expression de revendication de l'autochtonie.

Mieux, cette combinaison de données a permis de mettre en évidence les représentations, les relations de pouvoirs dans lesquelles fonctionne la reconstruction de l'origine sociale. Orientés par l'idée de retrouver les différents caractères spécifiques de « l'autochtonie mossi », d'ailleurs historiquement et géographiquement constitués dans l'histoire urbaine de Bouaflé, l'accent a été mis les marges de manœuvre des acteurs naturalisés. Sous ce rapport, ont été essentiellement questionné les pratiques de la participation politique, l'évolution des rapports à la terre. Les éléments évoqués constituent les processus les plus anciens de l'intégration locale. Ils ont été plus ou moins orchestrés par l'Etat et participent toujours non seulement à les définir mais aussi, à recadrer les formes évolutives de visibilité.

En somme, l'étude repose sur un total de (7) focus groupes et sept (7) entretiens individuels pour un échantillon de 58 enquêtés. Les données ainsi recueillies ont fait l'objet d'une analyse de contenu thématique (Rondeau et Paillé, 2016). L'approche de ces points méthodologiques a permis de déboucher sur les catégories analytiques ci-après :

Stratégies de reconstruction de l'origine « Mossi » chez les descendants d'immigrés voltaïques naturalisés à Bouaflé

Les stratégies de reconstruction de l'origine perçues sont analysées à deux (2) échelles de transformation dans la ville de Bouaflé, c'est-à-dire aux échelles politique et économique.

Légitimation de l'électorat « d'autochtones Mossi » : entre affirmation d'appartenance, ancrage d'une catégorie politique et définition d'objectifs de repositionnement à l'égalité citoyenne

D'après les chiffres fournis par le RGPH¹ (1998), la commune de Bouaflé comptait 50.037 habitants. Dans cet effectif, les villages de « colonisation » occupaient les proportions suivantes : Koupéla, 1655 habitants soit 514 naturalisés ivoiriens, 1029 habitants les groupes ethniques ivoiriens majoritaires (499 Baoulé, 257 Gouro, 273 Sénoufo) et 78 non individus spécifiés. A Tengodogo, la grille de classement des groupes aux effectifs élevés est de 1299 habitants pour 1199 naturalisés, 62 individus non spécifiés, 33 habitants pour les groupes ethniques ivoiriens (22 Baoulé, 8 Senoufo et 3 Gouro). Quant à Garango, la composition de la population est de 6870 habitants. Les effectifs par majorité ethniques décroissantes sont : 2413 naturalisés, 1622 individus non spécifiés et 299 habitants pour les groupes ethniques

¹ Recensement Général de la Population et de l'Habitat. A défaut d'avoir eu les données les plus récentes datant de 2014, l'accent a été mis sur celles de 1998 dont l'accès n'est pas limité.

ivoiriens (211 Baoulé, 70 Senoufo, 18 Gouro). Hors du périmètre communal, c'est-à-dire à Koudougou, les chiffres sont de 5342 habitants répartis comme suit : 830 naturalisés, 1429 individus non spécifiés et 2585 habitants pour les groupes ethniques ivoiriens (1574 Malinké, 608 Yohwrè, 375 Baoulé, et 28 Gouro).

Ce sont donc des villages multiethniques dont les effectifs par catégorie ethnique pourraient être revus à la hausse. Le nombre de descendants de naturalisés y est plus ou moins surreprésenté par rapport aux chiffres indiquant le poids des autres groupes ethniques si l'on considère que les cas de groupes d'individus non spécifiés pourraient être des apatrides issus du rang des immigrés. Dans le passé (1980 à 1995), la spécification fonctionnelle des acteurs immigrés de ces villages leur a valu l'étiquette de « bétail électoral »¹. Compte tenu de cette appréciation dévalorisante de cet électorat, sa mobilisation a été à la fois moins performante en termes de positionnement des élites politiques que de la valorisation de l'identité collective « Mossi ». Les frustrations qui en résultent étaient d'ailleurs l'une des principales causes du repli de cette catégorie d'immigrés et de sa réticence à s'investir dans la modernisation des villages occupés (Gnabéli, 2005 ; Soumahoro et Etongué, 2014).

Après la naturalisation collective, l'intérêt porté au poids de cette population aussi bien au niveau économique, démographique que cartographique² se veut toujours significatif. Vu sous cet angle, il est devenu le symbole sur lequel les principes de la vie communautaire entre naturalisés viennent se greffer. Mieux, en tant qu'élément de base d'une origine en reconstruction, il est essentiellement réorienté de sorte à raffermir l'appartenance à une entité commune dont les caractéristiques traditionnelles sont à réadapter aux récents acquis de la migration. L'intérêt supposé de « l'électorat mossi » est mis en évidence dans les discours de ces enquêtés quand ils citent :

« Au temps des élections, ces villages deviennent des bastions politiques à cause du taux d'électeur qu'ils regorgent... Cette année, le candidat que Garango, Dioulabougou ont soutenu a gagné les élections... Après la ville de Bouaflé, Garango a la plus forte densité de population donc avec les élections, ils sont convoités ». Entretien avec Q, élu local

¹ Les immigrés de ces villages constituaient un foyer florent de potentiels électeurs au compte du Parti Unique de l'époque, le Parti Démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI). Ce foyer fonctionnait en termes de pacte reposant sur des rapports clientélistes avec les immigrés. Ces derniers auraient évolué d'un registre non-marchand vers les formes marchandes.

² L'actuelle cartographie de la localité, telle que schématiser ci-dessus obéit à des règles dont les enjeux socio-politiques peuvent avoir un impact sur l'évolution des relations entre naturalisés et les autres groupes autochtones de la commune. Selon des sources concordantes, les villages de naturalisés sont les plus proches de la ville. Ils l'entourent et en constituent une base politique significative pour les candidats aux élections municipales. Elle aide aussi à réapprécier la réalité de l'autochtonie revendiquée par les naturalisés, à réexaminer leurs coordonnées locales en fonction des enjeux de participation ou d'appartenance à la ville, du moins, à comprendre la variation des normes foncières rattachées à l'évolution du statut des descendants immigrés voltaïques sédentarisés.

« ...Aujourd'hui aucun candidat aux postes politiques ne peut faire sa campagne sans se baser sur les voix des quatre (4) villages de naturalisés... Ils sont plus de 3000 électeurs dans ces villages. Ils peuvent faire balancer les tendances politiques... Un jour, ils sont capable de nous arracher notre municipalités, notre conseil régional parce qu'ils sont devenu nombreux. Je ne le souhaite d'ailleurs pas, mais si un jour il y avait un conflit entre ces villages et les villages hôtes, ils pourront nous neutraliser à cause de leur position stratégique ». Entretien avec R, membre de la notabilité P

Considérant cet acquis politique, le titre « d'électorat Mossi » est perçu comme le principal indicateur de la rupture d'avec l'origine voltaïque. De façon similaire, en tant que capital symbolique pour se fondre dans le statut d'autochtone, il est mobilisé dans les rapports au sein de ces villages pour se distinguer dans la participation à la vie communautaire et de désaffilier des autres immigrés avec lesquels leurs ancêtres partageaient la même origine voltaïque et qui ne bénéficient pas des retombées de la naturalisation collective (Retière, 2003) ».

Abordé comme la symbolique de l'inversion des tendances de l'intégration urbaine, « l'électorat mossi » à la fois de contourner les principes de ce champ en privilégiant les rapports primordialistes entre groupes dits autochtones et de remettre en priorité leurs objectifs d'identification commune à Bouaflé. En ce qui concerne particulièrement le poids de cet électorat, sa mise en corrélation avec l'historique orientation fonctionnelle de ces villages reste un héritage qui débouche plus loin sur la question l'instrumentalisation de ces descendants d'immigrés naturalisés. En ce sens, la pérennité des relations clientélistes vis-à-vis du vote n'a seulement pas pu les faire sortir de la permanente « précarité » qu'affichent leurs villages et leur favoriser une autonomisation progressive.

De plus, elle n'a pu aussi enrichir la fierté et la confiance de cet électorat à bénéficier des attentes de reconnaissance politique, de l'assistance quant à la modernisation et la gouvernance sur ces espaces périurbains (Ark, 2015). Face donc à la crise de confiance¹ qui perdure entre la chefferie de ces villages et les autorités municipales (Otcho, 2019), rehausser l'image de cet électorat et en tirer profit va de pair avec les enjeux comme la protection des sites occupés ; les tentatives de formalisation des réserves de terres qui leur sont rattachées. Ce qui s'étend également aux tentatives d'ajustement des principes du « vivre ensemble » avec les autres groupes autochtones (Belhedi, 2006 ; Payan, 2011).

¹Cette crise de confiance est due aux croyances de rejet, d'exclusion entretenue par les descendants de naturalisés. Elle a surtout sa genèse dans le manque de pragmatisme de la Mairie vis-à-vis des projets venant des villages de naturalisés qui lui sont soumis, les idées de délaissement ou les préférences constatés dans la dotation des villages autochtones en infrastructures. C'est en somme, un état de méfiance développer par les descendants de naturalisés à l'encontre de leur gouvernance dans la localité.

En la faisant fonctionner de la sorte, la polarisation de l'électorat « Mossi » permet de mettre en évidence l'effet discriminant des politiques urbaines conduites depuis la naturalisation collective en 1995. A ce propos d'ailleurs, il faut signaler que la « forte » corrélation entre le poids de cet électorat et les initiatives de revendication de postes de pouvoir renvoie à la volonté de rompre par exemple avec le conformisme ethnique et les idées préconçues selon lesquelles les pratiques locales de la domination politique ne doivent plus ou moins être reproduites en fonction de critères primordialistes. Il s'agit ainsi de remettre en cause la tendance de cette structure politique à se confiner dans les bases de l'ethnie et de bousculer les conventions établies en ce sens. Sans limiter les rôles de premiers plans qu'il doit assurer dans la participation politique locale, elle reste le fondement sur lequel les rapports de domination vis-à-vis de ce groupe social sont contextualisés, déconstruits ou reconstruits en faveur de représentations citoyennes valorisantes.

Avec l'évolution de leur statut, la marque d'un électorat fédérateur revendiqué par les « descendants de naturalisés Mossi » est devenue la principale ressource visant à réclamer une diversité de droits urbains ou ruraux. Ces composantes varient en fonction de la participation souhaitée ; se déclinent sous diverses formes allant dans le sens à faire disparaître les frontières ethniques de plus en plus rigides entre les groupes dits autochtones. Elles contribuent aussi à réactiver les valeurs communes de solidarité et à mettre en place une logique de redéfinition de la pensée locale du nationalisme.

Captation des ressources foncières comme moyen d'affirmation de l'autonomie autochtone

De fait, la migration a été un facteur significatif de la croissance de la localité de Bouaflé. La proximité de la ville avec les villages occupés par les naturalisés permet dans cette perspective de reposer le problème local de la rurbanisation¹. Ainsi, au plan foncier, les contrastes perçus dans les actuels discours sur la propriété des terres périurbaines, quand ils ne sont pas l'expression de désordres liés à la gestion de réserves par exemple, ils restent plutôt annonceurs de conflits² dans la localité.

¹Il faut entendre que la singularité des villages de naturalisés passe non seulement par la mobilisation des réserves de terre à des fins agricoles mais aussi, leur promotion comme des pôles d'extension de la ville. Leur promotion en ce sens met en relief d'importants enjeux fonciers urbains. Analysée sous l'angle de la rurbanisation, la position de ces villages ainsi que leurs nouvelles caractéristiques peuvent se comprendre à la lumière de la démonstration des modèles spatiaux dont parlent Berger et al (1980) dans leurs études.

² Les revendications de terre deviennent des faits majeurs avec l'extension de la ville. En conséquence, les enjeux fonciers urbains qui en découlent sont perçus comme un atout pour construire l'autonomie des acteurs des villages de naturalisés vis-à-vis de leur hôtes respectifs. De telles revendications sont supposées de part et d'autre des groupes belligérants, leur permettre de bénéficier d'éventuels retombées financières issues de la vente des dites terres. En ce qui concerne les acteurs

En effet, depuis les années 1990, avec la rigidité de la réforme de 1998 sur le foncier, les revendications de terres rurales se sont logées dans une permanente approche à la ségrégation socio-spatiale. Les contraintes normatives¹ posées par l'État sur le foncier, l'absence de solution municipale pour renforcer et formaliser les liens établis par les naturalisés et les réserves de terres qu'ils auraient hérités du colon donnent sens à de nouvelles formes de croissance de ces villages (Vermeersch, 2006). Même si les écarts révélés entre les nouvelles caractéristiques liées à leur évolution de statut et les processus d'appropriation formelle de réserves de terres qui s'y rapportent ne sont pas en faveur des naturalisés, la pression démographique de plus en plus croissante de ce groupe d'acteurs a incité leur extension. Cet enquêté affirme à ce propos :

« C'est un sujet d'actualité. Il n'y a plus d'espace pour les champs, ils vont ailleurs hors des limites attribuées par le colon. À l'époque ils ont été installés et les parcelles qui leur ont donné étaient pour faire les cultures pouvant aider à survenir à leur besoins alimentaires. Depuis lors, formellement les terres ne leur appartiennent pas encore. Aujourd'hui il faut des papiers officiels. Ils veulent faire des extensions, des plans de lotissement qui ne sont pas approuvés. Ils demandent même à avoir des arrêtés de concessions définitives (ACD. Ce qui n'est pas facile car pour que cela soit officiel, il faut passer par les tuteurs qui sont pas prêts à le faire... le propriétaire coutumier demeure toujours le maître de la terre. C'est cela qu'ils ne veulent plus respecter et qui crée les conflits. » Entretien avec Q, élu local

Pis, pour les groupes hôtes, les aires attribuées par le colon n'ont pas évolués. Pourtant, ils constatent un important accroissement de superficies revendiquées du fait de la naturalisation et de l'urbanisation. Plus loin, si la « précarité » de ces villages résulte d'une absence de projet de la Mairie visant à promouvoir leur attractivité, cela équivaut au fait qu'elle n'a pas pu depuis des décennies, les insérer dans les dynamiques productives de la ville. Plus loin, si l'image de précarité que reflètent ces villages renvoie à celle d'une absence d'offre de la municipalité en matière de construction de leur attractivité cela signifie aussi que la mairie n'a pas pu depuis des décennies les insérer dans les dynamiques productives de la ville. Une telle indifférence y est partagée comme un espace de lutte à conquérir pour leur donner les fonctions d'un espace économique autonome. Cette idée coïncide aussi avec les mécanismes locaux de valorisation de patrimoine² et la mise en exergue de formes

naturalisés, il s'agit surtout de circonscrire et de relativiser les contraintes foncières liées à la domination ethnique proclamée sur la base de l'antériorité sur l'espace.

¹ Au niveau foncier par exemple, la loi stipule que seul les ayants droits autochtones peuvent hériter de terres ou les attribuer en les accompagnants d'attestations villageoises. (Lire Chauveau, 2002)

² Outre les monuments édifés dans la ville par lesquels l'identité de celle-ci est attribuée de façon tacite aux groupes primordiaux que sont les Gouro et les Yohwrè, il ya au plan économique, une sorte de démonstration de force autour de l'autochtonie. Ce qui passe par la proclamation d'une diversité de légitimités sur le foncier. Si par exemple, les Yohwrè affirment leur autochtonie en se référant aux sites aurifères qu'ils occupent, les Gouro quant à eux, l'affirment en convoquant l'idée que la ville serait bâtie sur les terres de leurs ancêtres. En ce qui concerne les Ayaou, ils brandissent les réserves de terres que l'Etat leur a attribuées suite à leur déplacement en faveur de la construction du barrage de Kossou en 1970 (lire

d'occupations spatiales tournées vers l'appropriation de sites productifs. Influencés par ces divers éléments de valorisation de la ville, la polarité de ces villages dans les zones péri-urbaines redonne plus de crédits aux enjeux fonciers urbains.

Les pratiques évolutives de reconstruction de l'origine prennent ainsi la signification d'une épreuve qui procède par l'inversion du contrôle des réserves de terre du périmètre communal. En évoluant à contre-courant des liens de plus en plus fragilisés avec l'origine voltaïque, elles deviennent la preuve de l'instrumentalisation de ce groupe basée sur l'accaparement des terres. La recherche d'autonomie économique, souterraine donc aux revendications formulées à ce titre, reste l'un des mécanismes propres à l'intégration dans la ville de Bouaflé. Au-delà de l'ascension économique voulue à cet effet, elle reste le symbole de la lutte contre les formes d'exclusion économique auxquelles peut être confrontée cette minorité issue de l'immigration (Mirna, 2009).

Ainsi, tout en tentant de désacraliser la terre et de la faire sortir des logiques marchandes, les processus de renouvellement de l'origine autour d'elle la font entrer dans une sphère commune. Cette manière de faire est en phase avec les représentations de la dynamique de l'identité de ces villages. Sa convergence avec les enjeux fonciers urbains est même brandie par les immigrés naturalisés comme un atout pour bouleverser, voire neutraliser les anciennes fixations ethniques en matière de propriété terrienne opérées sur la base de l'antériorité (Houédin, 2013). Ce n'est donc plus le durcissement des relations locatives autour de la terre, mais plutôt les mutations autour de la propriété terrienne qui sont en jeu. L'idée de reconstruction de l'origine doit ainsi favoriser des changements en lien avec le caractère socio-anthropologique particulier de leur appartenance à ce contexte périurbain.

De même, le « bon usage » de l'autochtonie ne doit plus les emmener à demeurer d'une part, dans une sorte de subordination induites par les revendications primordialistes, de rester confiner dans cet espace ethnique dominé construit autour d'une supposée concurrence « déloyale » dans la mise en valeur de la terre. Contrairement à cette prédisposition, il doit contribuer à déconstruire les marques ethniques stigmatisant de la hiérarchisation et de marginalisation provoquées autour d'elle (Gruenais, 1985). Au regard du fait que l'expérience de la cohabitation urbaine ne fait que produire de plus en plus la méfiance, les compétitions incitées autour de conservation des réserves de terres, les frontières géographiques ou les

Oura et al, 2019). A l'instar de ces groupes ethniques avec lesquels ils cohabitent, les descendants de naturalisés s'appuient sur les « terres » héritées du colon comme fondement de la revendication de leur autonomie d'autochtone.

identités discriminantes établies à ce niveau ne doivent pas décourager la revendication de nouvelles formes¹ urbaines voulues pour ces villages de naturalisés.

Discussion et Conclusion

La reconstruction de l'origine chez les descendants d'immigrés naturalisés à Bouaflé est synonyme de renouveau, d'une nouvelle ère d'intégration. En tant que processus, elle se forme et se consolide progressivement par une tentative de reclassement social dont l'enjeu n'est autre que celui de fragiliser l'écart entre la position antérieure d'immigré et les ajustements au repositionnement comme autochtone sur l'espace d'accueil. Ce qui passe par la légitimation de différents capitaux symbolique, politique et économique acquis dans la position de naturalisés. Les deux (2) stratégies exposées, sans être exhaustives, sont examinées comme étant complémentaires. Que ce soit au plan politique ou foncier, la reconstruction de l'origine est ballotée entre d'une part, le statut « d'étranger » qui leur est assigné et d'autre part, celui « d'autochtone » revendiqué. Ensemble, elles permettent d'attester que la reconstruction de l'origine n'est qu'une forme de remise en cause d'un modèle d'intégration ancré dans les formalismes ethniques et les types de hiérarchisation de même nature associés à la production de barrières autour de ressources politico-économiques.

Au regard des deux stratégies examinées, les résultats de cette étude s'inscrivent dans les approches constructivistes de l'ethnicité. Ainsi ils témoignent que, contrairement aux positions figées sur l'origine, celle-ci est susceptible d'être modifiée en fonction de l'évolution des contextes socio- politique et économique. Les ressources mobilisées dans ce cadre pour reconstruire l'origine ethnique chez les descendants de naturalisés font ainsi de ce statut un produit social. A la lumière de ce fait, les résultats obtenus convergent vers les points de vue de Poutignat et Streiff-Fénart (2015). En corroborant leurs propos, dans cet article, la reconstruction de l'origine, loin d'être enfermée dans les liens ethniques ou d'être l'expression de données primordiales (les liens du sang, l'héritage culturel, la coutume), se dévoile comme une production sociale. La déconstruction de l'entité ethnique qu'appelle l'approche constructiviste suppose de retracer les circonstances sociales qui l'influencent. En d'autres termes, la naturalisation, la propriété foncière, l'urbanisation et la question de redéfinition de l'appartenance nationale sont autant d'éléments pour déconstruire une perception figée de l'origine des naturalisés de Bouaflé

¹ Ces formes sont attendues au niveau des extensions de village, la modernisation du bâti, la construction de nouvelles infrastructures éducatives, routières, sanitaires, culturelles, etc qui doivent sens à la revendication du statut d'autochtone.

De même, subordonnée à la révision des lois sur la migration initiée dans le courant de la décennie 1990 (Dembélé, 2009), l'appropriation des règles édictées par l'Etat dans la gouvernance du foncier et le contrôle ethnique de l'espace entretenu par lesdits premiers autochtones s'apparentent à une surveillance de l'intégration dans la localité. Assimilée à des règles de contrôle, elle est convoquée pour établir un certain ordre social qualifié de légitime. L'objectif est de susciter le respect d'un ensemble d'obligations sociales imposées ou consenties visant à confiner les descendants de naturalisés dans des espaces d'action déjà délimités.

En réponse à cette surveillance, ces derniers activent des mécanismes normatifs qui leur sont propres afin d'asseoir leur autonomie vis-à-vis des premiers autochtones susmentionnés. Cette réaction par les tentatives de production de règles autonomes manifeste la volonté de ces acteurs à se soustraire des cadres de dépendance préétablis sur la base de l'antériorité. Les revendications de droits liées à l'autochtonie, les initiatives locales de construction de pouvoir ou d'affirmation de légitimité sur des ressources comme le foncier évoquent l'idée de réclamation d'une co-gouvernance de cet espace d'accueil et d'un dispositif de fragilisation des contraintes ethniques promues au travers de l'idéologie du « premier venu ».

Ces deux aspects de la reconstruction de l'origine s'inscrivent dans un champ évolutif de l'intégration urbaine. Ils sont respectivement encadrés et animés dans un système ethnique. En d'autres termes, permettent de montrer que la reconstruction de l'origine « Mossi » à Bouaflé vise à échapper à une forme de contrôle ethnique. Par la même occasion elle participe d'une quête d'autonomie qui se décline à la fois sur le plan identitaire, politique et économique. C'est ce qui fait d'ailleurs la singularité de l'intégration de cette catégorie d'immigrés sur cet espace urbain. Sans se neutraliser, elles s'imbriquent pour donner sens à un idéal-type de régulation conjointe dont les expériences de revendications ou de résistances à l'appartenance à la ville témoignent. Sous cet angle, les résultats de cette étude se rapprochent de la thèse de régulation proposée par Renaud (1991). Conformément aux principes de la régulation conjointe dans sa théorie, les processus de reconstruction de l'origine laissent entrevoir plusieurs tentatives de légitimation. Logées dans les rapports de pouvoir, celles revendiquées par les descendants de naturalisés sont d'ailleurs négociées ou confrontées à celles des « premiers » autochtones pour donner sens et forme au manœuvres d'intégration à Bouaflé.

Les stratégies analysées s'inscrivent plus loin dans les processus de recomposition de la ville enclenchés depuis 1932. Avec la valeur ajoutée qu'incarne la naturalisation collective, elles

permettent de comprendre la manière dont les initiatives de légitimation qui évoluent en arrière-plan de la quête de visibilité chez les descendants d'immigrés naturalisés sont déconstruites et reconstruites en rapport avec l'évolution de la ville. En d'autres termes, si accorder du crédit à « l'électorat mossi » participe du renouvellement du champ politique d'une part et la conquête de réserves de terres permet d'autre part de s'assurer que le statut d'autochtone revendiqué n'est pas un désavantage, l'ancrage territorial à travers ces deux ressources apparaît comme le passage obligé pour « peser en qualité » dans l'identité d'autochtone. A cet effet, l'étude permet de mettre en évidence l'importance que revêt la transformation des périphéries de la ville et leur contrôle. Il en est de même des frontières symboliques ou réelles formées entre les appartenances de groupes dits autochtones dans la ville. A ce niveau, les résultats de cet article rejoignent les pratiques de transformation urbaines examinées par les auteurs tels que Guerrien (2004), Boquet (2009), Saïd (1995 ; 2018).

En somme, la reconstruction de « l'origine mossi » à Bouaflé est de façon explicite, le processus de rupture d'avec un ordre ancien d'intégration où les descendants d'immigrés naturalisés tentent de forger leur autonomie. Sous ce rapport, cette reconstruction est plus ou moins considérée au plan local comme un ensemble d'initiatives pour la formalisation des acquis de l'intégration. C'est également une lutte de visibilité suscitée non seulement contre le maintien d'éventuelles inégalités entre groupes dits autochtones, mais aussi contre les discriminations liées à l'ethnie et la poursuite d'enjeux socio-économiques valorisés à partir de la légitimation du statut d'ivoirien. Les stratégies déployées en ce sens n'étant pas figées, elles s'étendent vers la formation d'une identité collective de naturalisés.

Bibliographie

AIP., 2012, Le gouvernement ivoirien supprime 1126 communes, et maintient 197 pour renforcer sa politique de décentralisation en cours. <https://news.abidjan.net/h/428492.html>

AIP., 2020, Bouaflé/Côte-d'Ivoire: Un affrontement entre populations de deux villages fait 24 blessés. <https://www.connectionivoirienne.net>

ARK C., 2015, Dynamiques clientélares et transformation urbaine à Istanbul ; ARPoS | « Pôle Sud » 1 n° 42, pp 29 - 42

BABO A., 2010, La politique publique de l'étranger et la crise sociopolitique en Côte d'Ivoire, in *AKINDÈS, Francis (sous la direction de), Côte d'Ivoire : la réinvention de soi dans la violence, Dakar : CODESRIA*, pp. 39-62.

BABO A., 2012, L'étranger à travers le prisme de l'ivoirité : retour sur des regards nouveaux, in *Migrations Société*, 124, vol. 24, pp. 99 – 120

- BABO A., 2013, *L'étranger en Côte d'Ivoire: Crises et controverses autour d'une catégorie sociale*, L'Harmattan., 2013, 294 p
- BARIBEAU C et ROYER C., 2012, L'entretien individuel en recherche qualitative : usages et modes de présentation dans la Revue des sciences de l'éducation, in *Revue des sciences de l'éducation*, 38(1), pp 23–45.
- BELAIDI N et al. , 2016, Autochtonie(s) et sociétés contemporaines. La diversité culturelle, entre division et cohésion sociale », in *Droit et cultures*, 72, 43-76
- BELHEDI A., 2006, Territoires, appartenance et identification. Quelques réflexions à partir du cas tunisien, in *L'Espace géographique* /4 Tome 35, pp 310 -316
- BERGER M et al. , 1980, Rurbanisation et analyse des espaces ruraux périurbains, *L'Espace Géographique*, n°4, pp. 303-313
- BOQUET M., 2009, Ségrégation et transformation urbaine : quelle évolution de l'espace Havrais ? in *M@ppemonde 95*. [http:// mappemonde.mgm.fr](http://mappemonde.mgm.fr)
- BONETON M., 2012, Abengourou : les populations désapprouvent la suppression de 1126 communes. <https://www.koffi.net/koffi/actualite/152585>
- CARDE E., 2011, De l'origine à la santé, quand l'ethnique et la race croisent la classe, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 27, n° 3, pp. 31-55
- CHAUVEAU J P., 2002, Une lecture sociologique de la loi ivoirienne de 1998 sur le domaine foncier. Document de travail de l'Unité de Recherche 095, N° 6. <https://www.mpl.ird.fr/ur095/resultats/.../6 Chauveau.pdf>.
- DE RUDDER V., 1998, Identité, origine et étiquetage, in *Journal des anthropologues* n° 72-73 <http://journals.openedition.org/jda/2697>
- DEMBELE O., 2009, Migration, emploi, pression foncière et cohésion sociale en Côte d'Ivoire. Migration en Côte d'Ivoire : Document thématique .Organisation internationale pour les migrations (OIM). http://www.iomdakar.org/.../migration_emploi_pression_fonciere_2009.pdf.
- DIALLO O., 2013, Koupéla, Garango, Koudougou...La vérité sur les 8000 naturalisés, in *Nord-Sud* n° 2313 du lundi 18 Mars
- DJE K M., 2012, Créées à des fins politiques par Gbagbo : 1126 communes supprimées par le gouvernement. <https://news.abidjan.net/h/428593.html>
- DROH R et LOGNON J-L., 2012, De l'usage des outils de la recherche qualitative en milieu rural ivoirien : une analyse de l'influence du groupe social sur la structure de l'entretien, in *Recherches qualitatives* – vol. 31(1). Recherche qualitative en contexte africain, pp 6-28. <http://www.recherche qualitative.qc.ca/Revue.html>
- FAURE-OSEI A., 2002, Mossi et Bissa au XIXe siècle: une révolution politique en région bissa, in *Mande studies*, 4, 153 -170
- GNABELI R., 2005, Sédentarisation et non modernisation de l'habitat chez les allogènes en milieu rural ivoirien, in *NYANSA-Pô (Revue Africaine d'Anthropologie)*, n°2, EDUCI, Université de Cocody, Abidjan, pp 77-91
- GRUENAI M-E., 1995, Du bon usage de l'autochtonie, in *Cahier de l'ORSTOM*, sér. Sci. Hum., vol xxi, no 1, 19-24

GUERRIEN M., 2004, Transformation et fragmentation des espaces urbains. Le cas de la zone métropolitaine du bassin de Mexico, in *L'Espace Géographique*, vol 4 tome 33, pp 336-352

HOUEDIN B., 2013, *La dynamique de l'identité d'un quartier d'immigrés à la lumière des enjeux fonciers urbains*, Thèse Unique de Doctorat en Sociologie, Institut d'Ethnosociologie-IES, Université de Cocody, Abidjan, 436p

HOUEDIN B., 2014, Réforme sur la migration, conflits et citoyenneté d'immigrés d'origine béninoise à Gonzagueville-Abidjan (Côte d'Ivoire). In *Revue du Laboratoire de Sociologie Economique et d'Anthropologie des Appartenances Symboliques (LAASSE)*, n°2. <http://www.laasse-socio.org>.

HOUEDIN B., 2015, L'expérience de la citoyenneté factuelle chez les immigrés d'origine béninoise à Gonzagueville-Abidjan (Côte d'Ivoire) : de la colonisation à la fin du parti unique en 1990, in *Cahiers de sociologie économique et culturelle*, n°57, Institut de Sociologie économique et Culturelle - Le Havre

HOUEDIN B., 2020, L'élite politique et les formes d'évolution de l'intégration des immigrés en Côte d'Ivoire, in *International Journal of Development Research* Vol. 10, Issue, 11, pp. 42418-42429, <https://www.journalijdr.com/sites/default/files/issue-pdf/20477.pdf>

HOUEDIN B et OTCHO R., 2020, Bouaflé : figure de ville résiliente dans le centre-ouest de la Côte d'Ivoire, in *Sous la direction de Adou Marcel AKA & Gilbert Assi YASSI, actes du colloque international de Daloa « Le Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire : enjeux économiques, questions environnementales, dynamisme socioculturel d'un pôle d'attraction »*, tome 1, pp 21-54

HOUEDIN B et TAGRO M-J., 2020, Le toponyme comme ressource d'appropriation et d'expropriation de terres : une analyse des légitimités, des conflits et des formes de revendications de droits fonciers sous l'angle de l'ethnicité, in *Revue Les lignes de Bouaké-laneuve*, vol 2, n°11, pp 144-163.

IBO G., 2012, Sociohistoire d'une minorité visible en Côte d'Ivoire : le cas des Burkinabè, in *Le Journal des Sciences Sociales*, n°9, 2012, pp 7-20

IZARD M., 1970, Introduction à l'histoire des royaumes mossi, Paris, Ouagadougou, 2 vol. (Recherches Voltaïques, 12 et 13)

KOUASSI R., 2020, Bouaflé : Deux villages s'affrontent pour un terrain, 24 blessés. <https://www.afrique-sur7.fr/438563>

LECLERC C et al, 2011, Du groupe focalisé à la recherche collaborative : avantages, défis et stratégies, *Recherches Qualitatives*, Vol. 29 (3) : entretiens de groupe : concepts, usages et ancrages II, pp. 145-167

MAHARAUX A., 1997, La Haute-Volta devient Burkina Faso : un territoire qui se crée, se défait et s'affirme au rythme des enjeux, in : *Bonnemaison Joël (ed.), Cambrézy Luc (ed.), Quinty Bourgeois Laurence (ed.). Le territoire, lien ou frontière ? : Identités, conflits ethniques, enjeux et recompositions territoriales*. Paris : ORSTOM, 19 p.

MENJ., 2019, Fondements et fragilités du lien social, <https://cache.media.eduscol.education.fr/>

- MLAN S. et al., 2019, « Socio-histoire des bissa de Côte d'Ivoire: parcours migratoire, gouvernance socio-foncière et identité à Garango (Bouaflé) », in *International Journal of Development Research* Vol. 09, Issue, 12, pp 32351-32357
- MORELLI R., 2012, Intégration et qualité dans la transformation de l'espace urbain, in *Les Cahiers de la recherche architecturale et urbaine* <http://journals.openedition.org/crau/557>
- OBERTI M. et P E., 2016, Les causes de la ségrégation, in *La ségrégation urbaine*, Paris: La Découverte pp 43-78
- OTCHO R et ADOU D., 2017, L'autochtonie à l'épreuve des rapports de pouvoirs entre Yaourè et Gouro dans la commune de Bouaflé, in *Revue Sociétés & Economies*, n° 11, p 123-139
- OTCHO R., 2019, *La participation citoyenne dans les collectivités décentralisées en Côte d'Ivoire : entre confiance dans le politique et coût social de la participation à Bouaflé*, Thèse Unique de Doctorat en Sociologie, Institut d'Ethnosociologie-IES, Université de Cocody, Abidjan, 362p
- OURA R et al., 2019, Déplacement involontaire de populations et conflits fonciers à Ayaou-Sokpa (Sous-Préfectures D'ayaou-Sran, centre de La Côte d'Ivoire) in *European Scientific Journal* édition Vol.15, No.2, pp 85-103
- PAYAN S., 2011, De l'autochtonie à la citoyenneté : vers une construction psychique de la citoyenneté, in *Topique 1* n° 114, pp. 115-123
- POUTIGNAT P et STREIFF-FENART J., 2015, L'approche constructiviste de l'ethnicité et ses ambiguïtés, *Terrains/Théories*, 3 | <http://journals.openedition.org/teth/581>
- RETIERE J-N., 2003, Autour de l'autochtonie. Réflexions sur la notion de capital social populaire, in *Politix*, vol. 16, n°63, pp. 121-143;
- REYNAUD J., 1991, Pour une sociologie de la régulation sociale, in *Sociologie et sociétés*, 23 (2), 13-26
- RONDEAU K et PAILLE P., 2016, L'analyse qualitative pas à pas : gros plan sur le déroulé des opérations analytiques d'une enquête qualitative, in *Recherches qualitatives*, 35(1), pp 4-28.
- SAÏD B., 1995, Recompositions sociales et nouvelles formes urbaines : la réappropriation du champ urbain à Sétif (Algérie), in R. Gallissot et B. Moulin (sous la direction), *Les quartiers de la ségrégation, Tiers-monde ou Quart-monde ?*, Editions Karthala, collection Hommes et société, Paris, 14p
- SAÏD B., 2018, Transition urbaine et nouvelles urbanités : la ville algérienne dans tous ses états, in *Revue Moyen-Orient*, n°40, octobre-décembre, 7 p
- SOUMAHORO M et ETONGUE R., 2014, Espaces urbains tropicaux : entre croissance, précarité et conflits culturels », in *Revue canadienne de géographie tropicale/Canadian journal of tropical geography* [En ligne], Vol. (1) 1, pp. 37-42. URL: <http://laurentian.ca/rcgt>
- VERMEERSCH S., 2006, Liens territoriaux, liens sociaux : le territoire, support ou prétexte ? in *Espaces et sociétés* 3, no 126, p. 53-68
- YODE P et SIRO L, 1999, Tu sais qui je suis, in Victoire, https://www.paroles-musique.com/paroles-Petit_Yode_and_Lenfant_Siro-Tu_sais_qui_je_suis-lyrics

